

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Matricule : 0777 Société :

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : AMMER, Mohamed

Date de naissance : 30 NOV 46

Adresse : 232me Golf du Benghalen CASA

Tél. : 0661340776 Total des frais engagés : 1052 Dhs

Cachet du médecin :



Date de consultation : 07/02/2023 Nom et prénom du malade : A.M. M.R. Mohamed Age:

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : ADENOME PULMONAIRE - ASTHME

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

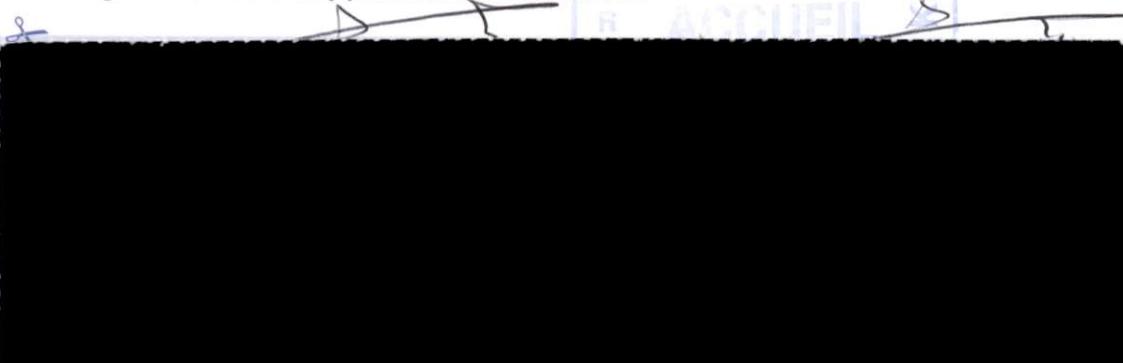
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA Le : 23/02/2023

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le paiement des Actes
22/02/2023	C	C		Mohamed HASSAN GENERAL MEDICAL CONSULTANT GSM: 066265842

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
ANALYSES DE Radiologie Dr Saâd El Elegy Casablanca 188, Av 2 Mai 1er Etage Gsm 06 51 55 58 07 Tél 05 22 83 74 94	23/02/23	B750	1050 DH

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

	H
D	25533412 21433552 00000000 00000000
	00000000 00000000 35533411 11433553

The diagram illustrates the 16S rRNA secondary structure, which is organized into four domains: D (large ribosomal subunit), G (small ribosomal subunit), H (helix), and B (bulge). The structure consists of a central stem-loop with various loops extending from it. The D domain is located at the top, G at the bottom right, H at the top left, and B at the bottom center. Each domain contains specific sequence elements labeled with numbers (e.g., 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8) and letters (e.g., A, C, G, T) representing nucleotides.

[Création, remont, adjonction]
ctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXÉCUTION

LABO. D'ANALYSES MEDICALES ASSOUNNA

Dr S.AMMOR (Médecin Biogiste)

**Ancien Chef de service à L'Institut Pasteur Maroc 188, Av.2Mars 1er Etage
Ancien Interne et Attaché des Hôpitaux de Paris Tél 05.22.83.74.94
ICE : 000452800000086 / INPE : 093003127 / IF : 44510720**

CASABALANCA DU 23/02/2023

FACTURE N°3808

NOM : AMMOR MOHAMED

Total des analyses : B 750

Prélèvement : 25 DHS

Total payé : 1050 DHS

ARRETEE LA PRESENTE FACTURE A LA SOMME DE :

MILLE CINQUANTE DIRHAMS

SIGNE :

**LABORATOIRE ASSOUNNA
D'ANALYSES MEDICALES
Dr Saâd AMMOR
188, Av 2 Mars 1er Etage Casablanca
Tél 05 22 83 74 94 GSM 06 51 35 58 07**

LABO. D'ANALYSES MEDICALES ASSOUNNA

Dr S. AMMOR (Médecin-Biogiste)

Ancien Interne et Attaché des Hopitaux de Paris 188, Av. 2MARS 1er Etage
Ancien Chef de Service à l'Institut Pasteur Maroc Tél(02)83.74.94/FAX:80.92.51

Docteur :

Mr.....: AMMOR MOHAMED
REF.: 3BW1248 Du : 23/02/2023

MARQUEURS TUMORAUX

Analyses

Résultats

Normes

P.S.A (Antigène spécifique de la prostate)... : 3.08 ng/ml (0.20 à 6.80)

Techn.Chimiluminescence

VITAMINOLOGIE

25 OH VITAMINE D (D2+D3)..... : 20.7 ug/l

Techn.MERIEUX VIDAS

Taux recommandé 30 à 100 ug/l

Insuffisance 20 à 29 ug/l

Carence < à 20 ug/l

Toxicité potentielle > à 100 ug/l

CONFRATERNELLEMENT
LABORATOIRE ASSOUNNA
D'ANALYSES MEDICALES
Dr Saâd AMMOR
188, Av 2 Mars 1er Etage Casablanca
Tél 05 22 83 74 94 GSM 06 51 55 50 07

Dr Mohamed Hamoumi
Médecine Générale
Expert Assermenté pré
les tribunaux
Jamila 2 Rue 19 N° 19
Cité El Jamaa Casablanca
Tél : 0612. 11. 53. 00

الدكتور محمد حمومي
الطب العام
خبير محلل لدى المحاكم

19 الزنقة جميلة 2
قرية الجماعة - الدار البيضاء
الهاتف : 0612. 11. 53. 00

GSM : 0666.26.58.40

Casablanca ,le..... 22/02/2023 الدار البيضاء في :

A. HAMMOUD MOHAMED

M R. SIA .

M Vitamine D

DOCTEUR MOHAMMED HAMOUMI
MEDECINE GENERALE
EXPERT ASSERMENTÉ
JAMILA 2, RUE 19 N° 19 C.D CASA
TEL:0612115300-GSM:0666265840